

Délibération n° 25-141

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du : 15 décembre 2025

Secrétaire de séance :
Mme Virginie WIART

Effectif en exercice : 17
Effectif présent : 9
Effectif votant : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 11 heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame WIART Virginie, Vice-Présidente Déléguée.

En suite de convocation en date du 08 décembre 2025.

Étaient Présent (s) : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mr Alain DELEVALLEE.

Étaient Absents, excusés ou représentés :
Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Brigitte BRACQ, Mme Maria-José POMBAL donne procuration à Mme Florence Nochelski, Mme Sylvie LIENARD donne procuration à Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Sabine CAGNARD donne procuration à Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE.

Objet de la délibération

Finances - ouverture de crédits pour l'année 2026 pour le CCAS, Budget Principal.

Le Conseil d'Administration, a accepté le principe d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

Il convient maintenant, pour chaque exercice budgétaire de l'année N+1, de fixer les montants d'affectations des dépenses.

Considérant les crédits ouverts au budget principal 2025, il est proposé de fixer les dépenses d'investissements concernées suivantes :

Chapitres	Budget 2024	25% des dépenses
20	50 000 €	12 500 €
204	50 000 €	12 500 €
21	128 179.38 €	32 044.85 €
23	389 132.93 €	97 283.23 €

Le montant désormais défini, il vous est proposé d'affecter une partie de la somme suivante :

Chapitres	Montant	Compte	Opération
20	12 500 €	2031 et 205	251000 - Études Divers projets et licences
204	12 500 €	2324	Immobilisations en cours
21	15 000 €	2184	252000 – Mobilier services / Crèches
	7 500 €	2183	Achat de matériel informatique
	7 500 €	2188	Achats divers
23	90 000 €	2313	255000– Aménagement CCAS

Les dépenses liées au chapitre 16 remboursement d'emprunts n'étant pas concernés; Le CCAS pourra, si elle souhaite, renégocier des emprunts avant le vote du budget primitif 2026.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDENT

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement inscrites dans les tableaux ci-dessus pour le Budget Principal.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée,

Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

